



Contrat Hôtellerie location chambre

Par **Plume 83**, le **10/04/2023** à **09:46**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de location d'un an pour une chambre meublée dans une résidence hôtelière et en rentrant dans les détails j'ai le sentiment qu'il n'est pas valide.

La superficie n'est pas précisée, la description du mobilier n'y apparaît pas et l'électricité est à ma charge sans qu'il y est de compteur individuel. Ce contrat est il légal ?

Merci d'avance pour votre réponse.